



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 15 septembre 2014

ICT France : l'Inspectrice du Travail refuse le licenciement des élus CFDT

Au sein de l'entreprise ICT France à Pannes, le lundi 16 juin à 6 heures, les salariés de l'équipe du matin cessent le travail afin de dénoncer les propositions inacceptables, pour ne pas dire irrespectueuses de la Direction en matière d'augmentation de salaire.

Aussitôt, la CFDT prend la décision de rentrer dans le mouvement de grève d'une part parce que plusieurs de ses adhérents sont partie prenante et d'autre part car aucun des salariés n'a l'expérience des conflits et que le risque de dérive est réel.

La CFDT, en la personne de son Délégué Syndical, du Secrétaire et du Trésorier du CE assistés de plusieurs adhérents distribuent un tract pour soutenir le mouvement.

En parallèle, la CFDT demande la tenue rapide d'une réunion avec la Direction.

La Direction refuse. Le conflit s'installe.

Sous l'impulsion des élus CFDT les salariés grévistes laissent sortir tous les camions présents sur le site. Laissent entrer, charger et ressortir des camions roumains avec les chauffeurs desquels les relations sont plus que tendues. Laissent entrer et sortir librement les salariés non-grévistes. Laissent entrer et sortir les camionnettes de messagerie.

Le mercredi, peu de temps après que la décision du tribunal de faire évacuer les grévistes de l'entrée de l'usine, les élus CFDT convainquent les salariés grévistes de laisser entrer les poids lourds avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Le jeudi 19 juin, la CFDT appelle les salariés à suspendre le conflit pour laisser la place à la négociation qui réouvre le jour même. L'accord « salaire » sera signé le 11 juillet par la CFDT avec une amélioration significative (~3% de plus) des propositions initiales.

Aussitôt l'encre de la signature de la CFDT sèche, la Direction française, revancharde, décide de placer le Secrétaire et le Trésorier du Comité d'Entreprise ainsi que 5 adhérents en mise à pied conservatoire.

S'en suivent les entretiens et le licenciement pour faute lourde des 5 adhérents. En ce qui concerne les 2 élus, la Direction demande l'autorisation administrative de procéder aux licenciements auprès de la Direccte.

Par un courrier en date du 12 septembre, l'Inspection du Travail vient de notifier son REFUS.

De par son argumentation, elle conforte la conviction de la CFDT. La Direction française n'a pas sanctionné des exactions ou des comportements coupable mais a profité de ce premier mouvement de grève pour « marquer son territoire » en se séparant de salariés qu'elle considère comme des « fortes têtes » parce qu'ils ont refusé de se taire et de laisser faire.

Cette décision permet à la CFDT et ses 5 adhérents victimes de la conception un peu radicale du dialogue social d'ICT, d'envisager avec confiance l'issue des procès qu'engage la CFDT pour contester ces licenciements abusifs.

Contact :

- **Didier MOURRIER** (Délégué CFDT ICT) 07 62 30 45 45
- **Bruno Carraro** (Secrétaire Général) 07 50 95 60 48 syndicat@scecfdtcvdl.fr

Caoutchouc • Chimie • Électricité-gaz • Papier-carton • Pétrole • Pharmacie • Plasturgie • Verre

Syndicat CFDT Chimie Energie Centre Val De Loire - Maison des Syndicats 35-37 Avenue de l'Europe 41000 BLOIS ☎ : 02.54.43.76.76

Site : <http://scecfdtcvdl.fr> – E-mail : syndicat@scecfdtcvdl.fr